



Institut Pasteur d'Algérie
Département d'Immunologie
Laboratoire d'Immunogénétique et de Transplantation



Adresse : Route du petit Staouéli, Dely Ibrahim, Alger
Tél : 213 (0) 23 36 75 04 Poste 264/ fax : 213 (0) 23 36 75 14
Email : labo.hla.ipa@pasteur.dz

Journées de travail : Dimanche – Jeudi / **Horaires d'ouverture :** 8h – 16h

MANUEL DE PRELEVEMENT



1^{ère} Edition
Décembre 2021

	Rédacteur	Vérificateurs	Approbateur
Prénom(s) et nom	Dr. SIFI Besma	Pr. MEÇABIH Fethi	Pr. MEÇABIH Fethi
Fonction	Médecin spécialiste en Immunologie Chargée de Recherche	Maitre de conférences grade A en Immunologie Chef de laboratoire	Maitre de conférences grade A en Immunologie Chef de laboratoire
Date et signature	23-12-2021	26-12-2021	26-12-2021



Table des matières

1. Généralités.....	4
2. Feuille de prescription	4
3. Préparation du patient.....	5
3.1. Etat de jeûne	5
3.2. Position	5
3.3. Prélèvement du cathéter.....	5
3.4. Prise de médicaments	5
4. Consentement	5
5. Prélèvement des tubes	6
5.1. Matériel de prélèvement	6
5.2. Etapes du prélèvement.....	6
5.3. Ordre de prélèvement des tubes.....	7
6. Identification du prélèvement.....	7
7. Acheminement d'un prélèvement au laboratoire	7
8. Non conformités	8
9. Résultats et comptes-rendus	8
10. Gestion des examens urgents	8
11. Prestation de conseil.....	9
12. Réclamation.....	9
13. Catalogue des analyses.....	10
13.1. Transplantation rénale :.....	11
13.1.1. Jour de réception :.....	11
13.1.2. Fiche de renseignements.....	11
13.1.3. Facturation	11
13.1.4. Modalités de prélèvement sanguin	11
13.1.5. Condition d'acheminement.....	12
13.1.6. Comptes rendus	12
13.1.7. Conservation des échantillons	12
13.2. Greffe de cellules souches hématopoïétiques	13
13.2.1. Jour de réception.....	13
13.2.2. Fiche de renseignement	13
13.2.3. Facturation	13



13.2.4.	Modalité de prélèvement sanguin.....	13
13.2.5.	Condition d'acheminement.....	13
13.2.6.	Comptes rendus :	13
13.2.7.	Conservation des échantillons	13
13.3.	Association HLA-Maladie	14
13.3.1.	Jour de réception.....	15
13.3.2.	Fiche de renseignements.....	15
13.3.3.	Facturation	15
13.3.4.	Modalité de prélèvement sanguin.....	15
13.3.5.	Condition d'acheminement.....	15
13.3.6.	Comptes rendus :	15
13.3.7.	Conservation des échantillons	15

 <p>INSTITUT PASTEUR D'ALGERIE Laboratoire d'Immunogénétique et de Transplantation</p>	<p>Manuel de prélèvement</p>	<p>MP LIGT 0121/01</p> <hr/> <p>Page : 4/15</p>
--	------------------------------	---

1. Généralités

Ce manuel a pour objectif de guider les préleveurs dans leur pratique quotidienne. Il permet d'avoir une vue d'ensemble de l'organisation mise en place au sein du laboratoire afin que les examens soient réalisés dans des conditions optimales. Il s'applique aussi bien aux prélèvements réalisés au sein du centre de prélèvement de l'IPA que ceux réalisés à l'extérieur (Hôpitaux, centre de soins...).

Les analyses de biologie médicale font partie intégrante de la chaîne de soins. Leur réalisation inclut plusieurs étapes :

- **La prescription.**
- **La phase pré analytique** qui débute dès la préparation du prélèvement et s'arrête quand l'analyse proprement dite de l'échantillon commence.
- **La phase analytique** qui est la phase d'obtention du résultat biologique.
- **La phase post analytique** qui comprend la diffusion et l'utilisation du résultat par le prescripteur.

La phase pré analytique, dont le prélèvement fait partie intégrante, est essentielle pour la qualité des résultats d'analyse du laboratoire et la majorité des non conformités relevées par le laboratoire sont issues de cette phase : hémolyse, absence d'identification du patient, choix de tube incorrect, mauvaise condition de transport etc. À la lecture de ce document, vous aurez l'information nécessaire pour vous assurer de la qualité et de l'intégrité de vos échantillons jusqu'à leur arrivée dans notre laboratoire. Cependant, s'il s'avérait qu'une ou plusieurs étapes pré-analytiques ne soient pas respectées, nous nous réservons le droit de refuser les échantillons.



2. Feuille de prescription

Les échantillons doivent être accompagnés de la feuille de prescription (Ordonnance ou fiche de renseignements) visée par le médecin traitant. Pour les ordonnances, elles doivent impérativement comporter :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Sexe
- Renseignements cliniques
- Analyses à effectuer
- Coordonnées du médecin prescripteur.

Ces indications doivent être parfaitement lisibles. Ces éléments permettent de :

- Différencier les homonymes,
- Lier le patient à ses antécédents,
- Interpréter les résultats en fonction du contexte clinique,
- Connaître la personne à contacter en cas de doute sur le prélèvement ou résultat anormal

 INSTITUT PASTEUR D'ALGERIE Laboratoire d'Immunogénétique et de Transplantation	Manuel de prélèvement	MP LIGT 0121/01
		Page : 5/15

Pour certaines analyses la fiche de renseignement est **indispensable** (Voir catalogue des analyses), en son absence, le laboratoire se réserve le droit de rejeter l'échantillon.

Utiliser de l'encre bleue pour faciliter la lecture.

Prescription orale d'examen :

La prescription orale n'est pas applicable au sein du laboratoire. Toute demande d'examens doit être formalisée par la feuille de prescription.



3. Préparation du patient

3.1. Etat de jeûne

L'état de jeûne est l'un des éléments permettant la bonne exécution technique des analyses et une interprétation pertinente des résultats. En effet, après un repas, la qualité du sérum ou du plasma est modifiée (trouble, viscosité). C'est pourquoi une période de jeûne d'au moins 3h est nécessaire. Il est possible de boire un verre d'eau/café.

3.2. Position

Afin que le prélèvement se fasse de manière optimale, le patient doit être en position couchée ou assise.

3.3. Prélèvement du cathéter

Dans la limite du possible, ne pas prélever de sang d'un cathéter. Si le prélèvement à partir d'un cathéter est inévitable, procédez avec le plus grand soin pour éviter de contaminer l'échantillon avec des résidus de la solution de perfusion. Les 10 premiers millilitres de sang provenant d'un cathéter ne doivent pas être utilisés en tant qu'échantillon et doivent être éliminés.

3.4. Prise de médicaments

Les traitements pertinents pour la pathologie explorée doivent être mentionnés sur la feuille de prescription.



4. Consentement

Les analyses à caractère génétique nécessitent le consentement éclairé du patient. Ainsi le médecin prescripteur doit expliquer au patient la nature des examens demandés ainsi que leurs objectifs.

Le consentement concerne également la conservation des échantillons au sein du laboratoire ainsi que la possibilité d'utiliser les résultats dans un but de recherche en respectant le principe d'anonymat.

L'attestation de consentement est présente sur la fiche de renseignements et doit être signée par le patient. Si le patient n'est pas consentant pour la réalisation de l'examen ou la conservation de l'échantillon au sein du laboratoire, le prélèvement ne sera pas accepté.

 <p>INSTITUT PASTEUR D'ALGERIE Laboratoire d'Immunogénétique et de Transplantation</p>	<p>Manuel de prélèvement</p>	<p>MP LIGT 0121/01</p> <hr/> <p>Page : 6/15</p>
--	------------------------------	---



5. Prélèvement des tubes

5.1. Matériel de prélèvement

La trousse de prélèvement contient :

- Aiguilles standards stériles en 21G et/ou 22G en 1'' et/ou 1,5''
- Epicrâniennes stériles
- Tubes sous vide en plastique
- Corps de pompe
- Coton
- Alcool non modifiée à 70° ou antiseptique sans alcool (Bétadine®, Dakin® ...)
- Garrot.
- Pansements, micropore

Les additifs contenus dans les tubes ne peuvent remplir leur fonction que si les tubes sont utilisés avant la date de péremption figurant sur l'étiquette. Le tube ne doit pas être utilisé après cette date.

Les boîtes récupératrices d'aiguilles, et la poubelle pour déchets contaminés doivent être à portée.

5.2. Etapes du prélèvement

Avant d'effectuer le prélèvement il est nécessaire de s'assurer de l'identité du patient en comparant les nom et prénom(s) épelés par ce dernier à ceux sur la fiche de prescription. Une carte d'identité peut être demandée si nécessaire.

Le prélèvement se déroule comme suit :

- Mettre des gants,
- Faire une antisepsie de la peau du patient.
- Poser le garrot (maximum 1 minute) et rechercher la veine à prélever.
- Ponctionner.
- Desserrer le garrot dès le premier tube.
- Veiller au bon remplissage des tubes.
- Retirer le tube tout en maintenant le corps de prélèvement.
- Homogénéiser le tube dès le retrait du corps de prélèvements par 5 à 10 retournements lents.
- En cas d'utilisation de différents types de tubes, respecter l'ordre de prélèvement.
- Retirer l'aiguille tout en comprimant la veine avec un coton.
- Le patient assure la compression pendant 2 à 3 minutes.
- Poser un pansement.
- Eliminer le corps de pompe ou l'unité à ailettes dans le conteneur adapté.
NB : Ne jamais recapuchonner l'aiguille.
- Identifier les tubes en laissant le niveau de sang apparent.

5.3. Ordre de prélèvement des tubes

L'ordre de prélèvement des tubes permet d'éviter des interférences par transfert des additifs entre les tubes via l'aiguille ou le bouchon. Remplir les tubes selon l'ordre préconisé : Tube sec ; citrate de sodium ; héparinate de sodium ; EDTA ; Fluorure. Le fluorure est cytotoxique, il doit être utilisé en dernier surtout s'il y a des recherches sur les cellules vivantes (le cross match par exemple).

	→		→		→		→	
Tube sec		Citrate de sodium		Héparinate de sodium		EDTA		Fluorure
Bouchon rouge		Bouchon bleu		Bouchon vert		Bouchon violet		Bouchon gris

Il est important de respecter l'ordre des tubes défini ci-dessus et d'homogénéiser, par retournement du tube, le sang avec les anti-coagulants.



6. Identification du prélèvement

L'étiquetage des tubes contenant l'échantillon biologique doit être fait au moment du prélèvement par la personne ayant réalisé celui-ci.

Les noms et prénoms doivent être bien orthographiés et lisibles, et correspondre à ceux sur la feuille de prescription.

Le préleveur doit mentionner la date et l'heure de prélèvement et signer la fiche de renseignements dans les cases appropriées ou sur le verso de l'ordonnance. En réalisant le prélèvement le préleveur atteste avoir lu et compris ce présent manuel.

Un échantillon non ou mal étiqueté se verra rejeté.



7. Acheminement d'un prélèvement au laboratoire

Les prélèvements doivent être acheminés dans des conteneurs secondaires marqués avec le pictogramme de risque biologique : .

Les conditions d'acheminement pour chaque prélèvement est spécifié dans le catalogue des analyses. Afin de garantir l'intégrité de l'échantillon, le laboratoire conseille d'éviter les chocs thermiques et de respecter le délai des différentes étapes pré-analytiques. En cas de dépassement de ces délais, le prélèvement pourra être refusé.

 INSTITUT PASTEUR D'ALGERIE Laboratoire d'Immunogénétique et de Transplantation	Manuel de prélèvement	MP LIGT 0121/01
		Page : 8/15



8. Non conformités

En cas de non-conformité relevée, le laboratoire peut rejeter l'échantillon en joignant une fiche précisant le type de non-conformité qui peut être liée à :

L'échantillon :

- Echantillon non/mal étiqueté
- Qualité de l'échantillon (Sang coagulé, sérum hémolysé...)
- Quantité de l'échantillon
- Type de tube non adapté à l'examen demandé
- Mauvaises conditions d'acheminement

La feuille de prescription :

- Absence de feuille de prescription
- Absence de la signature du médecin prescripteur
- Renseignements non/mal remplis
- Discordance d'identité entre feuille de prescription et étiquetage de l'échantillon
- Feuille de prescription sans échantillon

Le paiement :

- Absence de paiement
- Paiement incomplet
- Prise en charge non conforme

Cette liste vous est présentée à titre indicatif et n'est pas exhaustive.



9. Résultats et comptes-rendus

Le médecin prescripteur est le seul interlocuteur habilité à interpréter les comptes-rendus en fonction de la clinique et de la thérapeutique. Le laboratoire peut être amené à communiquer des résultats par fax ou par email. Les rapports confirmant l'envoi sont conservés.

Le délai d'obtention des résultats dépend de l'analyse demandée, et du temps de traitement pré analytique à effectuer. Le délai de rendu de résultat est indiqué dans le catalogue des analyses pour chaque examen.



10. Gestion des examens urgents

Les examens effectués au sein du laboratoire ne relèvent pas de l'urgence, néanmoins en cas de situation exceptionnelle telle qu'une détérioration rapide de la fonction rénale en post-greffe ou patient candidat à la greffe de cellules souches hématopoïétiques dont le pronostic vital immédiat est engagé...Le médecin peut rajouter la mention « **urgent** » sur la feuille de prescription en justifiant sur cette dernière la nature de l'urgence.

Le laboratoire fera son possible pour raccourcir les délais de réalisation dans les limites imposées par les techniques.

 INSTITUT PASTEUR D'ALGERIE Laboratoire d'Immunogénétique et de Transplantation	Manuel de prélèvement	MP LIGT 0121/01
		Page : 9/15

11. Prestation de conseil

Les spécialistes du laboratoire peuvent offrir à la demande des médecins prescripteurs des conseils concernant entre autres, le choix des examens, les indications et limitations cliniques des analyses, des conseils sur les cas cliniques individuels, des avis professionnels sur l'interprétation des résultats des examens...etc. Ces prestations de conseil peuvent être faites par téléphone, email ou personnellement et sont tracées au niveau du laboratoire.

12. Réclamation

Les réclamations peuvent être exprimées aussi bien par le médecin prescripteur que par le patient en remplissant une fiche de réclamation disponible au niveau du laboratoire. Si la réclamation se fait par téléphone ou par email, notre personnel retranscrira la nature de la réclamation sur la fiche. Comme exemple de réclamation on peut citer :

- Le dépassement de délai maximal des analyses (voir catalogue des analyses).
- La non réception du compte rendu.
- Une erreur sur le compte rendu (nom du patient)
- Etc.

Les réclamations seront traitées selon la procédure du laboratoire dans les plus brefs délais.



13. Catalogue des analyses



 <p>INSTITUT PASTEUR D'ALGERIE Laboratoire d'Immunogénétique et de Transplantation</p>	<p>Manuel de prélèvement</p>	<p>MP LIGT 0121/01</p> <hr/> <p>Page : 11/15</p>
--	------------------------------	--



13.1. Transplantation rénale :

13.1.1. Jour de réception :

Les bilans de transplantation rénale se font uniquement pour les centres de greffe ayant reçu l'accord du laboratoire. Une journée de réception est attribuée à chaque centre de greffe, il est primordial de la respecter.

Pour les autres centres, le patient ou le médecin doivent préalablement se renseigner sur la faisabilité des analyses. Le laboratoire répond en tenant compte de l'analyse des capacités techniques et humaines du laboratoire.

13.1.2. Fiche de renseignements

Elle doit être **impérativement** dument remplie, signée, et visée par le médecin prescripteur.

Il s'agit du formulaire F LIGT 2521 pour le bilan pré-greffe et F LIGT 2621 pour le bilan post-greffe. Son absence peut conduire au rejet de l'échantillon. Les fiches de renseignements sont diffusées par mail aux médecins prescripteurs et disponibles également sur le site de l'Institut Pasteur d'Algérie : <https://pasteur.dz/fr/sante-publique/analyses-medicales>.

13.1.3. Facturation

Les patients doivent être munis d'une prise en charge couvrant les examens demandés par le centre de greffe, cette dernière doit être visée par le médecin prescripteur, et le directeur de l'établissement (ou l'économiste). Pour les demandes ponctuelles (pour les patients non suivis dans un centre de greffe avec qui le laboratoire travaille), le patient doit payer les prestations d'analyses.

13.1.4. Modalités de prélèvement sanguin

Bilan pré-greffe rénale :

Le bilan pré-greffe comporte 3 examens

- Typage HLA du donneur et du receveur : Systématiquement les loci A, B, DR et DQ (Complément C et DP si jugé nécessaire par le laboratoire).
- Cross match LCT.
- Recherche et identification des anticorps anti-HLA.

Ce bilan nécessite :

Receveur : 3 Tubes EDTA (5ml) et 1 Tube sec (5ml)

Donneur : 3 Tubes EDTA (5ml)

Le prélèvement doit être effectué au minimum 10 jours après une éventuelle transfusion.

 INSTITUT PASTEUR D'ALGERIE Laboratoire d'Immunogénétique et de Transplantation	Manuel de prélèvement	MP LIGT 0121/01
		Page : 12/15

L'examen de cross-match nécessite un échantillon du jour, de ce fait pour garantir la qualité de l'examen, lors des bilan pré-greffe, les patients doivent être prélevés au niveau du centre de prélèvement de l'institut pasteur. Le receveur et le donneur doivent se présenter **avant 10h**. Les prélèvements doivent ensuite être acheminés immédiatement au laboratoire.

Recherche de DSA en pré greffe ou en post-greffe :

La recherche et identification des anticorps anti-HLA nécessite pour le receveur 1 **Tube sec** (5ml) ou sérum (minimum 1,5ml).

Des volumes de prélèvement moindres peuvent exceptionnellement être acceptés si le patient est un enfant.

Typage HLA uniquement :

Pour le typage HLA **2 tubes EDTA** (5ml) sont nécessaires pour chaque personne à typer.

Des volumes de prélèvement moindres peuvent exceptionnellement être acceptés si le patient est un enfant.

13.1.5. Condition d'acheminement

Pour les prélèvements fait au niveau du centre de prélèvement de l'Institut Pasteur, ils doivent être acheminés rapidement au laboratoire.

Pour la recherche et l'identification des anticorps anti-HLA, il est important de respecter un délai d'acheminement de 4h pour les tubes secs. Si ce délai ne peut être respecté, l'échantillon de sang doit être centrifugé et c'est le sérum qui doit être acheminé à +4°C dans un délai de 24h ou congelé à -20°C. L'échantillon de sérum doit être correctement étiqueté en mentionnant la date de prélèvement.

Pour le typage HLA, Les tubes EDTA doivent être acheminés à température ambiante dans un délai de 24h ou congelé à -20°C. L'échantillon de sang doit être correctement étiqueté en mentionnant la date de prélèvement.

Si ces conditions ne sont pas respectées, ou si l'échantillon est de mauvaise qualité, le laboratoire se réserve le droit de rejeter l'échantillon.

13.1.6. Comptes rendus

Le délai maximum de réalisation des analyses est de **20 jours**. Les comptes-rendus sont envoyés par mail au centres prescripteurs dès leur validation. Les originaux des comptes rendus papier seront remis ultérieurement au patient ou aux convoyeurs des centres de greffes.

13.1.7. Conservation des échantillons

Les ADN sont conservés au niveau du laboratoire au sein d'une DNAtèque et ce afin de pouvoir réaliser des compléments de typage à n'importe quelle étape du suivi du patient sans devoir refaire le prélèvement.

De même les sérums des receveurs sont également conservés au sein d'une Sérothèque afin de pouvoir réaliser les cross-match historiques, ou tester le receveur avec un nouveau donneur.

 INSTITUT PASTEUR D'ALGERIE Laboratoire d'Immunogénétique et de Transplantation	Manuel de prélèvement	MP LIGT 0121/01
		Page : 13/15



13.2. Greffe de cellules souches hématopoïétiques

13.2.1. Jour de réception

Du dimanche au jeudi, de 8h à midi. Aucun rendez-vous n'est nécessaire.

13.2.2. Fiche de renseignement

Remplir la fiche de renseignements F LIGT 2721, son absence peut conduire au rejet de l'échantillon. Les fiches de renseignements sont disponibles au niveau du laboratoire, du centre de prélèvement ou le site de l'Institut Pasteur d'Algérie : <https://pasteur.dz/fr/sante-publique/analyses-medicales>.

Le laboratoire effectue de façon systématique le typage des Loci A, B, DR et DQ si les loci à typer ne sont pas précisés par le médecin prescripteur.

13.2.3. Facturation

Les patients peuvent être munis d'une prise en charge couvrant les examens demandés par le centre de greffe, cette dernière doit comporter les noms du receveur et des donneurs, et être visée par le médecin prescripteur et le directeur de l'établissement (ou l'économe). Le cas échéant, le patient doit payer les prestations d'analyses.

13.2.4. Modalité de prélèvement sanguin

2 Tube EDTA (5ml) pour chaque personne à typer (Receveur et donneurs).

Des volumes de prélèvement moindres peuvent exceptionnellement être acceptés si le patient est un enfant.

Le prélèvement doit être effectué au minimum 10 jours après une éventuelle transfusion.

13.2.5. Condition d'acheminement

Le prélèvement s'effectue au niveau du centre de prélèvement de l'Institut Pasteur d'Algérie sauf pour le receveur si ce dernier est dans l'incapacité de se déplacer (Hospitalisation). Les tubes doivent être acheminés à température ambiante dans un délai de 24h ou congelé à -20°C.

13.2.6. Comptes rendus :

Les comptes-rendus peuvent être transmis par email au médecin prescripteur (renseigner l'adresse sur la fiche de renseignements). Les comptes-rendus originaux seront remis au patient.

Le délai de réalisation des analyses est de 15 jours.

13.2.7. Conservation des échantillons

Les ADN sont conservés au niveau du laboratoire au sein d'une DNAtèque et ce afin de pouvoir réaliser des compléments de typage à n'importe quelle étape du suivi du patient sans devoir refaire le prélèvement.



13.3. Association HLA-Maladie

Spondylarthrite ankylosante

La molécule HLA B27 (codée par l'allèle HLA B*27) est associée à la spondylarthrite ankylosante et fait partie des critères diagnostic.

HLA B27

Maladie de Behçet

La molécule HLA B51 (codée par l'allèle HLA B*51) est associée à la maladie de Behçet mais ne figure pas parmi les critères diagnostic au vu de sa fréquence dans la population générale (10% des algériens la possèdent). Sa présence est de ce fait utilisé comme élément de présomption uniquement.

HLA B51

Maladie coeliaque

90% des patients atteints de maladie cœliaque possèdent les allèles DQA1*05/DQB1*02 codant la molécule HLA DQ2.

10% des patients atteints de maladie cœliaque possèdent les allèles DQA1*03/DQB1*03 :02 codant la molécule HLA DQ8.

L'absence de ces allèles rend le diagnostic de maladie cœliaque très peu probable (diagnostic d'exclusion).

Leur seule présence n'est pas un élément diagnostic.

**HLA DQ2
HLA DQ8**

 INSTITUT PASTEUR D'ALGERIE Laboratoire d'Immunogénétique et de Transplantation	Manuel de prélèvement	MP LIGT 0121/01
		Page : 15/15

13.3.1. Jour de réception

De dimanche à jeudi, de 8h à midi. Aucun rendez-vous n'est nécessaire.

13.3.2. Fiche de renseignements

Remplir la fiche de renseignements F LIGT 2821 ou à défaut une ordonnance mentionnant les informations suivantes : Nom, prénom, date de naissance, renseignements cliniques, examens demandés et les coordonnées du prescripteur. Pour les fiches de renseignements, elles sont disponibles au niveau du laboratoire, du centre de prélèvement ou le site de l'Institut Pasteur d'Algérie : <https://pasteur.dz/fr/sante-publique/analyses-medicales>.

13.3.3. Facturation

Les patients peuvent être munie d'une prise en charge couvrant les examens demandés par le centre de greffe, cette dernière doit être visée par le médecin prescripteur, et le directeur de l'établissement (ou l'économe). Le cas échéant, le patient doit payer les prestations d'analyses.

13.3.4. Modalité de prélèvement sanguin

2 Tube EDTA (5ml)

Des volumes de prélèvement moindres peuvent exceptionnellement être acceptés si le patient est un enfant.

13.3.5. Condition d'acheminement

Le prélèvement s'effectue de préférence au niveau du centre de prélèvement de l'institut Pasteur d'Algérie, sauf si le patient est dans l'incapacité de se déplacer (Hospitalisation). Les tubes doivent être acheminés à température ambiante dans un délai de 24h ou congelé à -20°C.

13.3.6. Comptes rendus :

Les comptes-rendus sont remis au patient dans un délai de 15 jours.

13.3.7. Conservation des échantillons

Les échantillons primaires et secondaires (les ADNs) sont conservés au niveau du laboratoire pour une durée de 1 mois après la date diffusion du compte rendu. Ils seront ensuite détruits.

Suivi des modifications successives.

Référence	Date modification	Raison de la modification	Date d'approbation	Date d'application	Date de revue
MP LIGT 0121/01	23-12-2021	Création.	26-12-2021	01-01-2022	15-12-2023

**** Fin ****